

CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 5ème année - N° 87

3/ 6/74

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

Réunion du lundi 10 juin 1974, à 20 heures.

I) Tombola payante

Belgique	488/95	Prince de Liège	xxx	Cote	: 650 F
	728/36	Bienfaisance	xxx	"	: 200 F
	III4/20	Folklore III	xxx	"	: 240 F
	BF 47	Floralies	xxx	"	: 60 F
	BF 48	Belgica	xxx	"	: 110 F
	I557/60	Philanthropique	xxx	"	: 75 F
Monaco	574	Gd Prix Automobile	xxx	"	: 60 F
	614	Rallye Monte-Carlo	xxx	"	: 50 F
	620/31	Football	xxx	"	: 160 F

2) Réalisations inter-membres

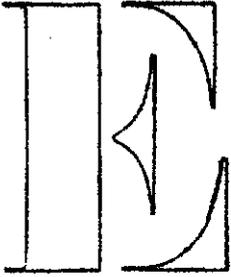
Réunion du jeudi 27 juin 1974, à 20 heures.

I) Tombola gratuite

2) Nouveautés - Nous insistons vivement auprès des membres inscrits à ce service, afin qu'ils viennent retirer ce jeudi 27 juin les timbres qui seront entre les mains du trésorier à la date précitée.

Réalisations du lundi 10 juin 1974

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	994	xxx	55	27	
2		I239 et I24I	xxx	29	14	
3		I286	xxx	60	30	
4		I296/97	xxx	36	18	
5		I4I9/2I	xxx	66	33	
6	Ruanda-Ur.	II5-II6	xxx	I20	60	
7		II9-I20	xxx	70	35	
8		I50/I53	xxx	260	I30	
9		I50/I53	0	280	I00	
10	Saint Marin	527/4I	xxx	FF IO	40	
11	Monaco	879/93	xxx	FF34,7	I70	
12		894/9I5	xxx	FF 36	I80	
13	France	II4	0	FF I6	50	
14		I23	0	FF 5	I5	
15		I70/8I	0	FF I6	50	
16		I95	0	FF 5	20	
17		259 a	0	FF 9	30	
18		26I	0	FF I2	40	
19		280/89	0	FF IO	30	
20		337-338	0	FF5,6	20	
21		I398-I399	0	FF8,5	30	
22		I4I3 & I4I9	0	FF IO	30	
23		I478-I479	0	FF 5	I5	
24	Congo Belge	I85/9I	xxx	300	I50	
25		295 Bdf	xxx	I20	60	
26		350/6I	xxx	I00	50	
27		367/7I	xxx	95	45	
28	Belgique	I063-64-65 et 89	xxx	36	I8	
29		I076/8I	xxx	400	200	
30		I082/88	xxx	260	I30	
31		I090/92	xxx	I20	60	
32		I093	xxx	35	7	
33		I094/95 Bdf	xxx	65	32	
34		I096/II0I Bdf	xxx	300	I50	
35		II02/II07 Bdf	xxx	300	I50	
36		II08/I2 Bdf	xxx	65	32	
37		III3	xxx	50	25	
38		III4/II20	xxx	240	I20	
39		II2I Bdf	xxx	30	I5	
40		II22/24 Cdf	xxx	70	35	
41		II25/27 Bdf	xxx	85	42	
42		II3I/32	xxx	30	I5	
43		II33/38	xxx	260	I30	
44		II39/46	xxx	300	I50	
45		II47/49	xxx	I50	75	
46		II53/58	xxx	230	II5	
47		II59/62	xxx	75	37	
48		II63/68	xxx	250	I25	
49		II69/7I	xxx	50	25	
50		II72/73	xxx	I6	8	



A. DE ROTHSCHILD

En Angleterre, le port a été abaissé à 10 centimes. L'affranchissement est devenu en quelque sorte obligatoire, puisque la lettre non affranchie est bien remise au destinataire, mais frappée d'un double port. Les timbres d'affranchissement sont devenus en quelque sorte une monnaie courante. On en porte sur soi, et pas un marchand ne les refuse comme appoint, puisqu'il en a un emploi immédiat pour sa correspondance.

Un autre avis, directement émané de l'Administration des Postes, et portant la date du 14 janvier 1849, informait le public que les lettres à destination des pays étrangers ne devaient pas être affranchies au moyen de timbres-poste, l'affranchissement de ces lettres devant, le cas échéant, être fait dans les bureaux de Poste. L'administration ajoutait que les lettres en provenance ou à destination des colonies françaises ne supportaient, pour leur parcours en France (lorsqu'elles étaient transportées par les bâtiments de commerce sur la taxe fixe de 20 centimes, établie par le décret du 24 août 1848, plus le décime pour voie de mer. Ces lettres, disait l'avis, ne peuvent être affranchies au moyen de timbres-poste.

o
o o o
o

La défiance avec laquelle les innovations sont accueillies par la nation française, que, pourtant, l'on accuse si souvent de mobilité, rendit, pendant les premières semaines de l'apparition des timbres, la vente plus difficile et plus lente qu'elle n'aurait dû l'être. Pour stimuler le zèle des acheteurs, l'Administration crut devoir faire appel direct au public et plaider la cause de l'affranchissement par l'envoyeur. A l'appui des observations qu'elle présentait sur les avantages du nouveau système, elle invoquait de nouveau l'exemple de l'Angleterre, et se plaignait de ce qu'on imputait mal à propos, aux agents des Postes, des retards ou des irrégularités de remise, dont la responsabilité incombait exclusivement "aux concierges", cette classe parisienne qui est l'intermédiaire forcé, et, souvent peu obligeant, entre les facteurs postaux et les destinataires des lettres :

"... L'usage d'affranchir les lettres; si répandu dans d'autres pays, et particulièrement en Angleterre, rencontre en France des résistances que le public et l'Administration auraient également avantage à faire disparaître..... On s'imagine que les lettres affranchies sont distribuées avec moins d'exactitude que celles dont la taxe doit être recouvrée sur les destinataires. C'est une erreur

.../...

qu'on ne saurait trop s'attacher à combattre. L'administration des Postes ne cesse de veiller à ce que le service de ses facteurs soit exécuté, dans toutes ses parties, avec une égale ponctualité et la responsabilité de ses agents est soumise à un contrôle trop attentif pour qu'ils puissent impunément s'écarter de leurs devoirs..... Dans les grandes villes et surtout à Paris, les lettres sont généralement déposées entre les mains des portiers. Là s'arrêtent toute action et toute surveillance de la part de l'administration. Or, il peut arriver que des lettres affranchies, ainsi livrées à des dépositaires indifférents, soient remises aux destinataires avec moins d'empressement que lorsque les portiers ont à se soucier du montant des taxes avancées par eux aux facteurs. Pour prévenir les abus de cette nature, l'Administration des Postes croit qu'il serait utile que les propriétaires fissent disposer dans les loges des portiers, comme cela a déjà lieu dans beaucoup de maisons bien tenues, un casier dont chaque locataire aurait un compartiment étiqueté à son nom. Les facteurs répartiraient eux-mêmes dans chaque case les lettres dont ils seraient porteurs, et ces lettres ne passeraient plus ainsi par des intermédiaires, dont la négligence cesserait d'être à redouter... "

o
o o
o

A peine la réforme commençait-elle à s'établir en France que la falsification essaya de s'attaquer aux timbres-poste. Nous avons exposé avec détail, en ce qui concerne l'Angleterre, les raisons qui devaient, sinon annihiler tout à fait, du moins rendre aussi rares que stériles les tentatives coupables faites dans ce sens. Les faussaires français ne furent ni plus heureux ni plus nombreux que les faussaires anglais. Le "fait divers" publié à ce sujet par le Moniteur du 3 mars 1849 rend témoignage de leur insuccès :

" Plusieurs journaux ont répété que des timbres-poste avaient été saisis et déférés au Procureur de la République, à Paris; il est bon que le public soit rassuré à ce sujet.

" Le petit nombre des faux timbres mis en circulation sont maintenant sous la main de la justice, et, à la connaissance de l'Administration, il n'en existe plus aujourd'hui un seul en circulation.

" Les timbres dont on a parlé offraient d'ailleurs si peu de ressemblance avec le type original que, tout d'abord, les employés des postes ont pu les distinguer facilement des timbres véritables. "

(à suivre)

Réalisations du Lundi 10 juin 1974

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
51	Belgique	1174/75 Bdf	xxx	30	15	
52		1176/81	xxx	260	130	
53		1188/90 Bdf	xxx	85	42	
54		1191/92 Bdf	xxx	40	20	
55		1195/97 Bdf	xxx	35	17	
56		1198/1203 Bdf	xxx	160	80	
57		1205/11	xxx	150	75	
58		1216/21 Bdf	xxx	150	75	
59		1225/30 Bdf	xxx	140	70	
60		1243/45 Bdf	xxx	60	30	
61		1246/48 Bdf	xxx	28	14	
62		1250 Bdf	xxx	25	12	
63		1251/52 Bdf	xxx	25	12	
64		1253/54 Bdf	xxx	40	20	
65		1255/58 Bdf	xxx	70	35	
66		1260/61 Bdf	xxx	25	12	
67		1272/77 Bdf	xxx	90	45	
68		1278/80 Bdf	xxx	25	12	
69		1281/83 Bdf	xxx	17	8	
70		1286 Bdf	xxx	60	30	
71		1287/89	xxx	60	30	
72		1290/92 Bdf	xxx	17	8	
73		1293/97 Bdf	xxx	71	35	
74		1304/05	xxx	25	12	
75		1307/12 Bdf	xxx	70	35	
76		1313/14 Bdf	xxx	15	7	
77		1322/26 Bdf	xxx	50	25	
78		1344/48 Bdf	xxx	90	45	
79		1463/65 Bdf	xxx	120	60	
80		1519/22	xxx	70	35	
81		BF 32	xxx	600	300	
82		BF 34 + 1242	xxx	110	55	
83		BF 35	xxx	40	20	
84		BF 36	xxx	55	32	
85		BF 37	xxx	65	32	
86		BF 38	xxx	60	30	
87		BF 43	xxx	60	30	
88		BF 46	xxx	170	85	

Petites annonces

Recherche Balasse Magazine nos 5 et 9
 Hubert Havrenne, Le Couvent, 39, 5981 Archennes

Recherche N et O France, Monaco, Suisse et Belgique contre
 idem et tous pays. Me déplacerais. Libre le week-end.
 Tél. 02/54.37.16 (soirée et week-end)
 Jacques DEMEUR, rue Motte des Bergers, 7, 1421 Ophain

Réalisations du lundi 10 juin 74 (fin)

Lots Nos	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
89	Belgique	EP Bruxl. Arrivée			15	
90		EP + timbre 5c vert			25	
91		EP T. n° 30			15	-
92		EP			15	-
93		EP			15	
94		EP - flamme			15	
95		EP C. Bruxl(Est)			20	
96		Carte de service			15	
97		EP Casqué			25	
98		EP Casqué			15	
99		EP Casqué			20	
100		EP Expres encadré			40	
101		EP 0 Relais			40	
102		EP 0 Relais			40	
103	France	929	xxx	FF 15	65	
104		I048/49	xxx	FF 15	70	
105		I095/98	xxx	FF 11	50	
106		I311/18	xx	FF18,5	80	
107		I319/22	xxx	FF 40	I60	
108		I404/06	xx	FF2,75	I3	
109		I413	xx	FF 11	50	
110		I424/25	xx	FF12,7	60	
111		I430/31	xx	FF2,50	I2	
112		I442/45	xx	FF 7	30	
113		PA 5	xx	FF 30	I00	
114	Belgique	BF 13	xx	45	20	
115		BF 13/14 Perf. Mon.	xxx	90	45	
116		BF 16 Pli feuillet	0	I75	50	
117		716/24 F.1er jour	0	I00	40	
118		743/47 " " "	0	390	I80	
119		I35/49 I40 Timbres	0		60	
120		Hoyoux + I10 T.	0		I0	
121		Lion Hér. +I00t.	0		I0	
122		Une boîte ...	0		I0	

Petites annonces (suite)

Recherche Epaulette n° 2, en détachés et sur plis
 Michel Hannon, 45, avenue des Sorbiers, I300 Wavre

F L E U R U S
 L'exposition compétitive provinciale du Hainaut se tiendra
 les samedi 22 et dimanche 23 juin 1974 à l'Hôtel de Ville
 de Fleurus (Prévente de la série "Historique" également)
 Invitation cordiale à tous

Année philatélique 1974/75 : 1ere réunion du club philatélique
 de Wavre, au local habituel, le lundi 2 septembre 1974 à 20 H.